



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

7 février 2022

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue par visioconférence, le lundi 7 février 2022 à 19 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également le maire suppléant, Charles Mallette, la conseillère Katherine Dubois, les conseillers Guy Boutin, André Bussière, Clifford Lancaster et Gérard Tremblay, le directeur général, Rémi-Mario Mayette, de même que le directeur général adjoint Louis-Philippe Caron.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**  
**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**  
**Le 7 février 2022 à 19 h**

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 janvier 2022
4. Présentation des organismes et période de questions
5. Urbanisme
  - 5.1 158, rue Sage – Demande de dérogation mineure
  - 5.2 445, rue Principale Nord – Demande de subvention – Enseigne
  - 5.3 Lot numéro 5 533 898, PIIA-5 – Construction d'une habitation unifamiliale
6. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux
  - 6.1 Terre Nature inc. – Entretien et aménagement paysager – Soumission
  - 6.2 Ministère des Transports du Québec – Piste cyclable 6<sup>e</sup> Avenue – Demande de fin des travaux
  - 6.3 9299-0522 Québec inc. (M. Guillaume Cayer-Richard) - Cession de la rue Sylvio-Richard dans le cadre de l'entente relative au développement résidentiel du domaine Brickyard autorisé par la résolution numéro 2014-02-17-03
7. Service récréatif
  - 7.1 Ministère des Transports du Québec – Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – Acquisition d'équipements de signalisation - Demande d'aide financière
  - 7.2 MRC du Val-Saint-François – Fonds Région et Ruralité – Module de jeux à la Place des loisirs – Demande d'aide financière
8. Administration – Direction générale
  - 8.1 Règlement numéro 296 fixant le traitement des élus de la Ville de Richmond - Adoption



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 8.2 Règlement numéro 297 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Adoption
  - 8.3 Règlement numéro 298 modifiant le règlement numéro 291 afin d'augmenter la dépense de 444 843 \$ et l'emprunt d'un montant additionnel de 440 000 \$ - Avis de motion et dépôt du projet de règlement
  - 8.4 Effets bancaires – Signataires
  - 8.5 Taxes d'affaires – Mauvaises créances
  - 8.6 Commission municipale du Québec – Audit de conformité – Transmission du rapport financier
  - 8.7 Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) – Cautionnement
  - 8.8 Commerces directement touchés par la COVID – Tarification de l'eau potable
  - 8.9 Commission de la gouvernance – Nomination des membres (élus)
  - 8.10 Règlements d'emprunts numéros 89, 91 et 292 – Refinancement
    - 8.10.1 Résolution d'adjudication
    - 8.10.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 683 300 \$ qui sera réalisé le 14 février 2022
    - 8.10.3 Résolution d'approbation du tableau combiné et Attestation
9. Demandes d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses
- 9.1 Légion Royale Canadienne – Demande de compensation pour les taxes de 2022
  - 9.2 Commission municipale du Québec – Les Amis de la musique de Richmond inc. – Reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières – Avis à l'occasion d'une révision périodique
  - 9.3 Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie – Proclamation des journées de la persévérance scolaire – Demande d'appui
  - 9.4 Société St-Patrick – Festival irlandais – Demande d'aide financière
  - 9.5 Comité Estrien des saines habitudes de vie – Collaboration pour la qualité de vie de vos citoyens
  - 9.6 Gestion Immo G5 inc. – Taxes 2021– Demande d'exonération
  - 9.7 Journal La Tribune – Cahier sur Richmond – Proposition
  - 9.8 Société St-Patrick de Richmond – Parade annuelle – Demande d'autorisation et d'aide technique
  - 9.9 Han Logement – Demande de crédit de taxes 2022
10. Correspondances diverses
- 10.1 Mme Suzanne O. Nault – Remerciements
  - 10.2 Mme Colette Létourneau – Remerciements



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

11. Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)
  - 11.1 Liste des chèques et dépôts directs émis
  - 11.2 Liste des chèques et dépôts directs à émettre
  - 11.3 Factures à approuver
12. Affaires nouvelles
  - 12.1 Comités MADA et NOUVEAUX ARRIVANTS
  - 12.2 Accumulations de neige
13. Levée de la réunion

### **1. – OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM**

La séance se tient par visioconférence et un enregistrement audiovisuel de celle-ci sera disponible sur le site internet de la municipalité afin de respecter l'arrêt numéro 2020-090, du ministère de la Santé et des Services sociaux, du 11 novembre 2020.

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2022-02-07-01

### **2. - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. (Adoptée)

### **3. - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2022-02-07-02

#### **3.1 – Procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 janvier 2022**

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 janvier 2022 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé. (Adoptée)

### **4. - PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

En l'absence de citoyens, aucune question n'est adressée aux élus.



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

**5. - URBANISME**

2022-02-07-03

**5.1 - 158, rue Sage – Demande de dérogation mineure**

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 158, rue Sage est dans la zone R-16, laquelle ne permet que la construction de résidences unifamiliales isolées;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 168, rue Sage, faisant partie du même ensemble immobilier se trouvant sur le lot numéro 5 535 894, est situé dans la zone R-17, laquelle permet la construction d'immeubles multifamiliale de 10 à 19 logements;

CONSIDÉRANT QU' il semble évident qu'une erreur s'est produite lors de la division des zones et que l'immeuble situé au 158, rue Sage aurait dû se retrouver dans la zone R-17;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de modifier le règlement de zonage numéro 108 afin de placer entièrement le lot numéro 5 535 894 dans la zone R-17;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Bussière et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur municipal à entreprendre les démarches afin de modifier le règlement de zonage numéro 108 pour inclure entière le lot numéro 5 535 894 dans la zone R-17.

(Adoptée)

2022-02-07-04

**5.2 – 445, rue Principale Nord – Demande de subvention - Enseigne**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 445, rue Principale Nord souhaite changer d'enseigne pour une en bois sculpté;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire est admissible à une aide financière correspondant à 50% des coûts admissibles, maximum de 750 \$, pour la réalisation d'une enseigne conformément à l'article 13 du règlement numéro 249 *Programme de revitalisation du cadre bâti au centre-ville*;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal d'accepter de verser l'aide financière à la fin des travaux;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que la Ville de Richmond réserve une somme de 750 \$ pour la réalisation d'une enseigne en bois au 445, rue Principale Nord; que l'aide soit versée à la fin des travaux conformément à



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

l'article 20 du règlement numéro 249 *Programme de revitalisation du cadre bâti au centre-ville.* (Adoptée)

2022-02-07-05

**5.3 – Lot numéro 5 533 898, PIIA-5 – Construction d'une habitation unifamiliale**

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot numéro 5 533 898;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal l'autorisation d'émettre le permis de construction;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser l'inspecteur municipal à émettre le permis de construction d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot numéro 5 533 898. (Adoptée)

**6. - VOIRIE, TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES ET PARCS MUNICIPAUX**

2022-02-07-06

**6.1 – Terre Nature inc. – Entretien et aménagement paysager - Soumission**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir les services de Terre Nature inc. pour l'entretien et l'aménagement paysager, lors de la prochaine saison estivale, au montant de 20 500 \$, taxes en sus. (Adoptée)

2022-02-07-07

**6.2 – Ministère des Transports du Québec – Piste cyclable 6<sup>e</sup> Avenue – Demande de fin des travaux**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la 6<sup>e</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués par la firme Eurovia ne sont pas complétés pour diverses raisons dont la difficulté en approvisionnement de certaines pièces ayant entraîné un retard dans le début des travaux;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le ministère des Transports du Québec pour l'obtention de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'informer le ministère des Transports du Québec de l'impossibilité de compléter les travaux dans les délais prévus;



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

### POUR CES MOTIFS:

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports du Québec de repousser la date limite de réalisation du projet de piste cyclable bidirectionnelle sur la 6<sup>e</sup> Avenue au plus tard le 30 novembre 2022.  
(Adoptée)

2022-02-07-08

### **6.3 – 9299-0522 Québec inc. (M. Guillaume Cayer-Richmond) - Cession de la rue Sylvio-Richard dans le cadre de l'entente relative au développement résidentiel du domaine Brickyard autorisé par la résolution numéro 2014-03-17-03**

CONSIDÉRANT l'entente relative aux travaux municipaux intervenue en date du 25 mars 2014 entre la Ville de Richmond et la compagnie 9299-0522 Québec inc. relative à la construction de la rue Sylvio-Richard, incluant la cession d'un terrain à titre de contribution à des fins de parc;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a satisfait à toutes les conditions prévues à ladite entente;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles du chapitre 5 de l'entente, la Ville s'est engagée à accepter la cession de cette rue par le promoteur afin qu'elle devienne une rue publique à la charge de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat notarié requis à cet effet;

### POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que la Ville accepte la cession, pour la somme d'un dollar, avec garantie légale du cédant, de la rue Sylvio-Richard portant le numéro de lot 5 536 179, du cadastre officiel du Québec, tel que décrite au plan préparé par l'arpenteur Martin Plourde en date du 22 mars 2013 sous le numéro de minute no 1073 et jointe aux présentes comme annexe 1, ce lot comprenant le terrain requis à titre de contribution pour fin de parc;

- déclare qu'à compter de la publication de l'acte de cession, cette rue fera partie de son domaine public et son entretien sera par conséquent à son entière charge, sous réserve de l'entente qui prévoit que le pavage et la pose de luminaires feront l'objet d'une taxe de secteur au prorata du nombre de terrains situés en bordure de la rue Sylvio-Richard;
- autorise le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer l'acte de cession requis.  
(Adoptée)





## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

### **7. - SERVICE RÉCRÉATIF**

2022-02-07-09

#### **7.1 – Ministère des Transports du Québec – Programme d’aide financière du Fonds de la sécurité routière – Acquisition d’équipements de signalisation – Demande d’aide financière**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a adopté sa Politique municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE le plan d’action de cette politique prévoit l’amélioration de la sécurité aux traverses piétonnières et l’amélioration de la signalisation routière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est admissible à une aide financière dans le cadre du Programme d’aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) du ministère des Transports du Québec;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers d’autoriser le directeur du Service récréatif à déposer une demande d’aide financière dans le cadre du *Programme d’aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)* du ministère des Transports du Québec afin d’améliorer la sécurité des piétons en adéquation avec la Politique municipalité amie des aînés. (Adoptée)

2022-02-07-10

#### **7.2 – MRC du Val-Saint-François – Fonds Région et Ruralité – Module de jeux à la Place des loisirs – Demande d’aide financière**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond souhaite remplacer un module de jeux à la Place des Loisirs d’une valeur estimée de 60 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce module de jeux favorise la rétention des jeunes familles et l’attraction de nouvelles familles;

CONSIDÉRANT QUE ce module de jeux améliore l’offre de loisirs de la Ville de Richmond envers ses résidents;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose du Fonds de développement des territoires (FDT) volet municipal duquel une aide financière maximale de 22 500 \$ est disponible pour la réalisation du projet;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Bussière et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers d’autoriser le directeur du Service récréatif à déposer une demande de qualification dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* dans le but d’obtenir une aide



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

financière de 22 500 \$ dans le Fonds de développement des territoires (FDT)  
pour l'acquisition et l'installation d'un module de jeux à la Place des Loisirs.  
(Adoptée)

**8. - ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE**

2022-02-07-11

**8.1 – Règlement numéro 296 fixant le traitement des élus de la Ville de Richmond - Adoption**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de l'assemblée régulière du 6 décembre 2021 en vue de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE, lors de ladite assemblée du 6 décembre 2021, un projet de règlement a été déposé, présenté et expliqué;

CONSIDÉRANT QU'un avis public, contenant un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement, a été publié le 5 janvier 2022;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'adopter le Règlement numéro 296 fixant le traitement des élus de la Ville de Richmond. (Adoptée)

2022-02-07-12

**8.2 – Règlement numéro 297 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux - Adoption**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de l'assemblée régulière du 17 janvier 2022 en vue de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE, lors de ladite assemblée du 17 janvier 2022, un projet de règlement a été déposé, présenté et expliqué;

CONSIDÉRANT QU'un avis public, contenant un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement, a été publié le 26 janvier 2022;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'adopter le Règlement numéro 297 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.  
(Adoptée)





## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2022-02-07-13

### **8.3 – Règlement numéro 298 modifiant le règlement numéro 291 afin d’augmenter la dépense de 444 843 \$ et l’emprunt d’un montant additionnel de 440 000 \$ - Avis de motion et dépôt du projet de règlement**

Le directeur général dépose le projet de règlement et ledit projet est expliqué.

Un avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller Boutin qu’il proposera ou fera proposer, lors d’une prochaine assemblée du conseil, l’adoption du règlement numéro 298 modifiant le règlement numéro 291 afin d’augmenter la dépense de 444 843 \$ et l’emprunt d’un montant additionnel de 440 000 \$.

2022-02-07-14

### **8.4 – Effets bancaires - Signataires**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers que le maire, Bertrand Ménard, et la conseillère Katherine Dubois, de même que le directeur général et secrétaire-trésorier, Rémi-Mario Mayette, et la commis-comptable, Donna Smith, soient autorisés à signer tous les chèques et effets bancaires de la Ville; attendu que chaque chèque ou effet bancaire requiert deux (2) signatures dont une par un(e) élu(e) à savoir le maire ou la conseillère et l’autre par un(e) fonctionnaire à savoir le directeur général ou la commis-comptable. (Adoptée)

2022-02-07-15

### **8.5 - Taxes d’affaires – Mauvaises créances**

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers d’autoriser la radiation des créances de la taxe d’affaires des commerces suivants, à savoir :

- Verre de gris :	409,49 \$
- Paysagiste KDS inc. :	11 093,37 \$
- Pièces d’auto Richmond inc. :	2 275,01 \$
- Juste à temps :	1 679,24 \$
- Friperie Walk-in :	190,14 \$
- Breuvages Bull’s Head inc. :	985,03 \$
- 9296-1846 Québec inc. (Amigo) :	1 422,77 \$

parce que jugées irrécupérables.

(Adoptée)

### **8.6 – Commission municipale du Québec – Audit de conformité – Transmission du rapport financier**

Le directeur dépose une lettre reçue de la Commission municipale indiquant qu’en vertu de la Loi sur la Commission municipale, la vice-présidence à la vérification dudit organisme procédera à un audit de conformité relativement



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

à la transmission du rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2022-02-07-16

### **8.7 - Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) - Cautionnement**

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs de Richmond inc., ci-après « la Commission », s'est engagée, conformément au contrat débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée d'un an, avec la Société de l'assurance automobile du Québec, ci-après la « SAAQ », à effectuer les transactions reliées aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ce contrat, la Commission doit fournir à la SAAQ un engagement de la Ville de Richmond, ci-après la « Ville », pour garantir l'exécution du contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte de fournir cet engagement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond s'engage à payer à la SAAQ, sur demande écrite de cette dernière indiquant que la Commission n'a pas rempli ses obligations contractuelles, un montant maximum de 15 000 dollars de cautionnement de ses activités;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que la Ville cautionne, pour une somme maximale de 15 000 dollars, les activités de la Commission des loisirs auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec. (Adoptée)

2022-02-07-17

### **8.8 - Commerces directement touchés par la COVID – Tarification de l'eau potable**

CONSIDÉRANT QUE la pandémie a touché certains commerces plus que d'autres à savoir qu'ils ont dû cesser complètement leurs activités durant près de six mois de façon discontinue au cours de 2021;

CONSIDÉRANT QUE ces commerces ont payé un tarif pour la consommation d'eau potable alors que, dans les faits, ils n'en consommaient pas;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a reçu une compensation spéciale du gouvernement du Québec pour pallier aux effets de la pandémie dans son milieu;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Bussière et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que la Ville de Richmond accorde un crédit aux commerces, qui se trouvent uniquement dans un immeuble



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

commercial, sur le tarif d'eau potable équivalant à la moitié de la somme payée en 2021 jusqu'à un maximum de 500 \$ selon le tableau suivant :

2317-7934 Québec inc.	278 \$
9065-0136 Québec inc.	278 \$
9253-8123 Québec inc.	500 \$
Nathalie Gagnon / Jean-François Vermette	245 \$
Carmen Parenteau	500 \$
9135-8473 Québec inc.	278 \$

(Adoptée)

2022-02-07-18

**8.9 – Commission de la gouvernance – Nomination des membres (élus)**

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que la Commission de la gouvernance soit composée des membres suivants : le maire, Bertrand Ménard, les conseillers Guy Boutin et Clifford Lancaster. (Adoptée)

**8.10 - Règlements d'emprunts numéros 89, 91 et 292 - Refinancement**

2022-02-07-19

**8.10.1 - Résolution d'adjudication**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	7 février 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 9 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 février 2022
Montant :	683 300 \$		

ATTENDU QUE la Ville de Richmond a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 février 2022, au montant de 683 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

85 300 \$	2,80000 %	2023
87 800 \$	2,80000 %	2024
90 300 \$	2,80000 %	2025
92 800 \$	2,80000 %	2026
327 100 \$	2,80000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,80000 %

2 - CD DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

85 300 \$	2,81000 %	2023
87 800 \$	2,81000 %	2024
90 300 \$	2,81000 %	2025
92 800 \$	2,81000 %	2026
327 100 \$	2,81000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,81000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

85 300 \$	1,40000 %	2023
87 800 \$	1,85000 %	2024
90 300 \$	2,20000 %	2025
92 800 \$	2,45000 %	2026
327 100 \$	2,75000 %	2027

Prix : 98,67200

Coût réel : 2,91718 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les conseillers:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Richmond accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 14 février 2022 au montant de 683 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 89, 91 et 292. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

(Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

2022-02-07-20

**8.10.2 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 683 300 \$ qui sera réalisé le 14 février 2022**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Richmond souhaite emprunter par billets pour un montant total de 683 300 \$ qui sera réalisé le 14 février 2022, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
89	167 700 \$
91	82 600 \$
292	433 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 292, la Ville de Richmond souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU unanimement par les conseillers:

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 février 2022;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 14 février et le 14 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2023.</b>	<b>85 300 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>87 800 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>90 300 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>92 800 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>95 400 \$</b>	<b>(à payer en 2027)</b>
<b>2027.</b>	<b>231 700 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>



QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 292 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 février 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt. (Adoptée)

2022-02-07-21

**8.10.3 - Résolution d'approbation du tableau combiné et Attestation**

ATTENDU la présentation du tableau combiné en date du 12 janvier 2022 produit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'approuver le tableau combiné présenté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dont la date d'émission est prévue pour le 14 février 2022 au montant de 683 300 \$. (Adoptée)

**9. - DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUIS, DE DONNS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES**

2022-02-07-22

**9.1 - Légion royale canadienne – Demande de compensation pour les taxes de 2022**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers de verser une compensation de 2 982,48 \$ à la Légion royale canadienne en contrepartie des taxes foncières pour l'année 2022. (Adoptée)

**9.2 – Commission municipale du Québec – Les Amis de la musique de Richmond inc. – Reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières – Avis à l'occasion d'une révision périodique**

Le directeur dépose un courriel reçu de la Commission municipale du Québec indiquant que l'organisme Les Amis de la musique de Richmond inc. a demandé une révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières. Ladite correspondance indique également que la Commission a informé ledit organisme qu'il doit faire la démonstration à la Commission que les conditions prévues à la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) sont toujours remplies.





2022-02-07-23

**9.3 – Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie – Proclamation des journées de la persévérance scolaire – Demande d’appui**

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de l’Estrie ont placé, depuis 17 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d’autres enjeux, dont l’image régionale, la relève et la qualification de la main-d’œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE les élus de l’Estrie, via la Table des MRC de l’Estrie, ont réitéré parmi les actions à prioriser pour les prochaines années, celle de contribuer à la persévérance scolaire, la réussite académique et la poursuite des études supérieures dans une optique de rehaussement des capacités personnelles, d’égalité des chances, et de recherche et d’occupation d’emplois de qualité;

CONSIDÉRANT QUE le Québec entier fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l’économie de l’Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l’échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l’Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu’encore 20,7 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d’avoir obtenu un diplôme d’études secondaires;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n’est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu’à l’obtention par le jeune d’un diplôme qualifiant pour l’emploi, peu importe l’ordre d’enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie organise, du 14 au 18 février 2022, la 13<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Merci d’être porteur de sens ». Cette édition 2022 sera l’occasion de remercier tous les acteurs qui contribuent à donner du sens au parcours scolaire des jeunes par leurs gestes, leurs mots, leurs conseils;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu’un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

IL EST proposé par le conseiller Bussière et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les conseillers que le conseil de la Ville de Richmond proclame les 14, 15, 16, 17 et 18 février 2022 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité et s'engage à :

- Appuyer le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes de la ville de Richmond pour leur persévérance scolaire.
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible.
- Faire parvenir une copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie. (Adoptée)

2022-02-07-24

### **9.4 - Société St-Patrick de Richmond – Festival irlandais – Demande d'aide financière**

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accorder une contribution financière de 450 \$ à la Société St-Patrick de Richmond pour la réparation des oriflammes ainsi que pour les activités qui se tiendront lors des festivités du Festival irlandais qui aura lieu en mars prochain. (Adoptée)

### **9.5 – Comité Estrien des saines habitudes de vie – Collaboration pour la qualité de vie de vos citoyens**

Le directeur dépose la correspondance reçue du Comité Estrien des saines habitudes de vie. Après discussion, il est convenu de soumettre cette invitation à la Commission de la gouvernance pour analyse et suivi.

2022-02-07-25

### **9.6 - Gestion Immo G5 inc. – Taxes 2021 – Demande d'exonération**

CONSIDÉRANT QUE Gestion Immo G5 inc. s'est porté acquéreur de l'immeuble situé au 155, rue Craig Est (ancien centre Sainte-Famille);

CONSIDÉRANT QUE Gestion Immo G5 inc. n'a pu opérer normalement, au cours de l'année 2021, en raison de la pandémie du coronavirus;

CONSIDÉRANT QUE Gestion Immo G5 inc. demande un crédit pour les tarifs d'aqueduc et d'égouts pour l'exercice 2021;

POUR CES MOTIFS,



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers de créditer les tarifs d'aqueduc (245 \$) et d'égouts (265 \$) à Gestion Immo G5 pour l'exercice financier 2021 de façon non récurrente et en raison de la pandémie du coronavirus. (Adoptée)

2022-02-07-26

### **9.7 - Journal La Tribune – Cahier sur Richmond - Proposition**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers de réserver un espace publicitaire d'une demi-page horizontale dans le cahier spécial sur la région de Richmond du journal La Tribune qui sera publié 19 mars 2022 et ce, pour la somme de 1 165 \$, taxes en sus. (Adoptée)

2022-02-07-27

### **9.8 - Société St-Patrick de Richmond – Parade annuelle – Demande d'autorisation et d'aide technique**

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Société St-Patrick de Richmond à organiser la parade annuelle soulignant la fête de la St-Patrick, dans les rues de la ville selon le même trajet que par les années passés, le dimanche 20 mars prochain, entendu que ledit trajet emprunte la rue Fair et que la Ville donne son accord auprès du ministère des Transports pour l'utilisation de cette rue. Il est convenu également que la ville fournira les équipements nécessaires pour ledit événement, tels que des barricades et des cônes et que le Service des travaux publics fera l'installation des oriflammes. La Ville informera la Sûreté du Québec de la tenue de cette activité.

(Adoptée)

2022-02-07-28

### **9.9 – Han Logement – Demande de crédit de taxes 2022**

CONSIDÉRANT QUE Han Logement a construit un immeuble de 8 logements sur la rue Craig en 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a fourni des efforts techniques et humains pour la réalisation du projet, dont la valeur se chiffre à plus de 15 000 \$, consistant, entre autres, à un soutien lors de la négociation pour le don du terrain, pour trouver les partenaires financiers et pour brancher l'immeuble en eau potable et en égout;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond devra supporter une part du déficit puisque l'immeuble est assimilable à un immeuble à loyer modique;

CONSIDÉRANT la demande de Han Logement d'obtenir un crédit de taxes sur quelques années;



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

### POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers de faire savoir à Han logement que la Ville de Richmond considère avoir fait sa part pour soutenir la réalisation du projet de huit logements et que, par conséquent, elle n'entend pas lui accorder un crédit de taxes. (Adoptée)

### **10. - CORRESPONDANCES DIVERSES**

#### **10.1 – Mme Suzanne O. Nault - Remerciements**

Le directeur dépose une carte de remerciements reçue de Mme Suzanne O. Nault remerciant la Ville de Richmond d'avoir déposé sa candidature comme récipiendaire de la médaille du Gouverneur général du Québec pour son bénévolat.

#### **10.2 – Mme Colette Létourneau - Remerciements**

Le directeur dépose une carte de remerciements reçue de Mme Colette Létourneau remerciant la municipalité pour les attentions à son égard lors de son congé de maladie et la reconnaissance de ses 31 années de service au sein de la municipalité lors du souper de Noël offert par la municipalité.

### **11. - APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)**

2022-02-07-29

#### **11.1 - Liste des chèques et dépôts directs émis**

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le paiement des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes au montant de 1 334 147,63 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques datée du 4 février 2022. (Adoptée)

2022-02-07-30

#### **11.2 - Liste des chèques et dépôts directs à émettre**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le paiement par dépôts directs des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes au montant de 74 869,99 \$ tel qu'il appert à la liste des dépôts directs datée du 4 février 2022. (Adoptée)

2022-02-07-31

#### **11.3 – Factures à approuver**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'approuver les factures de plus



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

de 5 000 \$, totalisant 22 163,85 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus. (Adoptée)

7 FEVRIER 2022

**FACTURES A ETRE APPROUVEES PAR LE  
CONSEIL**

		AVANT TAXES	APRES TAXES
<b>FACTURES 2021</b>			
C.G.E.R.	REPARATIONS - CAMION 10 ROUES	5,187.85	5,964.73
<b>FACTURES 2022</b>			
TRAVAUX A FORFAIT MAKA	CONTRAT DENEIGEMENT	11,500.00	13,222.13
MINISTRE DES FINANCES	REMB. TROP-PERCU 2020 - DEMOLITION DES ECOLES	5,476.00	5,476.00
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>22,163.85</b>	<b>24,662.86</b>

**12. - AFFAIRES NOUVELLES**

**12.1 - Comités MADA et NOUVEAUX ARRIVANTS**

Le conseiller Boutin souhaite que soient relancés les comités de suivi MADA et NOUVEAUX ARRIVANTS.

**12.2 – Accumulations de neige**

Les conseillers Boutin et Tremblay déplorent les accumulations de neige le long des rues, aux intersections particulièrement et demande s'il serait possible d'évaluer de nouvelles façons de faire.

2022-02-07-32

**13. - LEVÉE DE LA RÉUNION**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 20 h 15, que la présente assemblée soit levée. (Adoptée)

  
Maire

  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants no. 761.

Rémi-Mario Mayette, OMA  
directeur général et  
secrétaire-trésorier